

CONTEXTE ET OBJECTIFS EN 2009

A Genève, 40% de l'offre en stationnement se situe sur le domaine public et 60% sur le domaine privé. La plus grande partie de l'offre n'est donc pas soumise au contrôle de la collectivité.

Depuis 10 ans, conformément aux orientations du Plan directeur cantonal, le nombre de « places pendulaires » est réduit en faveur de places habitants et visiteurs sur le domaine public. Sur domaine privé, la Ville dispose d'environ 4'000 places qu'elle loue à travers la Gérance immobilière municipale. Elle a donc une marge d'intervention sur 9% des places privées du territoire communal.

Objectifs

- Atteindre des parts modales propres à répondre aux exigences fédérales en matière de protection contre le bruit et de qualité de l'air ;
- Répondre aux besoins en stationnement des habitants en priorité sur le domaine privé afin de libérer de l'espace public pour le valoriser pour d'autres usages ;
- Supprimer l'offre en stationnement pendulaire sur le domaine privé ;
- Supprimer la sous-location des places de stationnement.

Lien

[Fiche action Pdcom : A6](#)

EVOLUTION DU CONTEXTE

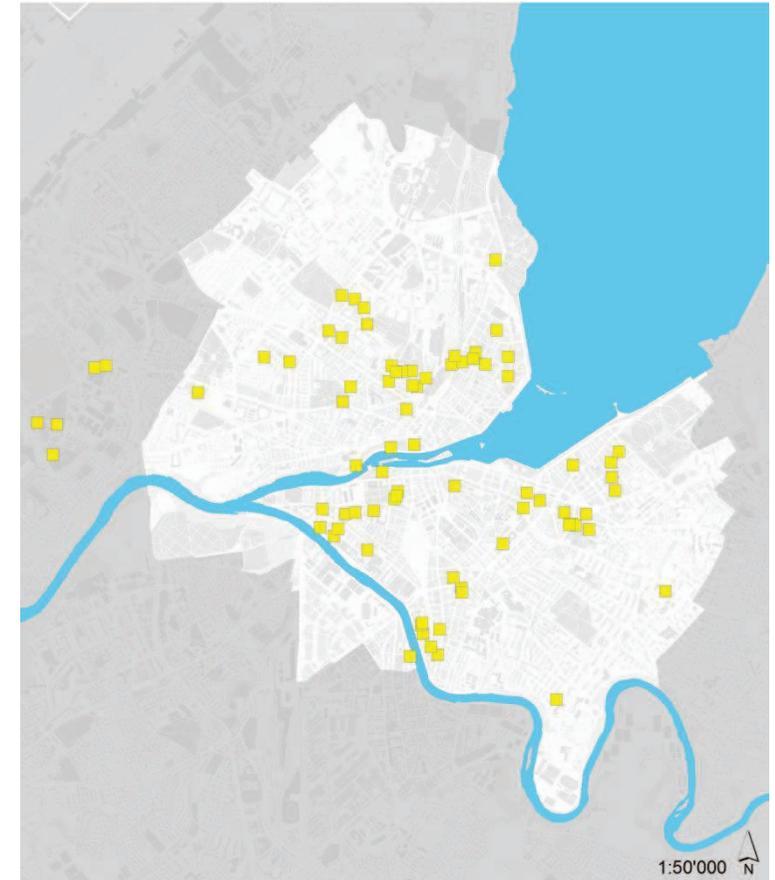
Depuis 2009, la GIM a mis en place un nouveau règlement visant à adapter ses tarifs et à revoir les critères d'attribution des places afin de favoriser les habitants plutôt que les pendulaires.

En 2012, le Grand Conseil a inscrit dans la loi le principe de compensation obligeant à remplacer les places de stationnement supprimées lors de projet d'aménagement urbain. Pour permettre la réalisation de ses projets de réaménagement de l'espace public, la Ville propose donc de compenser une partie des places supprimées avec les places vacantes de la GIM.

IMAGES



ACTIONS	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
Élaborer des directives pour l'attribution des places de stationnement	Terminée	Décision du Conseil administratif, (23 mars 2016), relative aux nouvelles conditions d'octroi et aux nouveaux tarifs des parkings gérés par la GIM.
Contrôler l'utilisation de l'ensemble des places privées propriété communale (env. 4000 places), de façon à exclure leur location à des pendulaires et à les réaffecter au stationnement habitants, à de l'autopartage, à du stationnement pour les vélos ou à d'autres usages	En cours	Relevé sur le terrain effectué en 2008. Il s'agit d'une action à mettre en place de manière continue.
Favoriser l'usage de la voiture partagée, en attribuant des places pour des véhicules en autopartage.	Terminée	Mobility est au bénéfice de 5 baux avec la GIM sur 3 sites différents.



Localisation des parkings mis à disposition par la Ville.